

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 MAI 2025

Le mercredi 21 mai deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
15 mai 2025

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITTLER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication
sur le site internet de
la ville,
27 mai 2025

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE à Madame Mireille BAUDRY, M. Sylvain HEMARD à M. André RIC, M. Simon SAINT-MARTIN à M. Jacques TERRIAL, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme Céline CIVES, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à Mme Sylvie CHRISTIAENS.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des séances de Conseils municipaux des 5 et 26 mars 2025 sont adoptés à l'unanimité.

DL2025-028	Agora store
-------------------	--------------------

Monsieur le Maire expose :

La commune dispose de différents matériels qui ne sont plus utilisés et prennent de la place en stockage. Elle souhaite donc les vendre.

Agora store est une plateforme de vente aux enchères publique en ligne ouverte aux collectivités comme aux entreprises qui propose :

- L'accompagnement et l'assistance sur toute la mise en place des ventes,
- Une formation à l'utilisation de la plateforme afin de publier en toute flexibilité les annonces en fonction des équipements à valoriser,
- Une saisie automatisée des informations sur les annonces en fonction du bien (ex : sur un véhicule : marque, type, puissance, carburant, etc.) et inventaire offert pour plus de 20 véhicules roulants,
- La publicité sur les ventes afin d'attirer un maximum d'acheteurs intéressés (réseaux sociaux, sites spécialisés, prospection d'acheteurs),
- Des enchères sous caution, afin de sécuriser les enchères et éliminer les défauts de paiement et la possibilité de réserver les ventes aux professionnels,

- La gestion des documents administratifs par Agorastore pour les ventes de véhicules immatriculés :
 - Certificats de non-gage
 - Certificats de vente
 - Déclarations de cessions sur le site ANTS
- Le retrait du matériel pris en charge par l'acheteur et cela directement dans les locaux.

Les frais de mise en place de l'outil s'élève à 200 euros HT et la formation également à 200 euros HT.

Agora store se rémunère à hauteur de 15 % sur le prix final de vente auxquels s'ajoutent des frais de dossier également à charge de l'acheteur (page 3 du contrat).

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 4 années et pourra être résilié à chaque date anniversaire (page 4 du contrat).

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de vendre du matériel,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes du contrat cadre de mandat et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne, en pièce jointe.
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à le signer.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve ces propositions.

DL2025-029	Signature d'un protocole transactionnel avec Monsieur XX
-------------------	---

Monsieur le Maire expose :

La commune de Rives-en-Seine a conclu avec Monsieur XX un « bail de petites parcelles » (article L411-3 du code rural) en date du 26 février 2018 concernant les parcelles AE133 (pour partie) et AD160 en vue de leur mise en culture pour un projet de maraichage « bio ».

Lorsque Monsieur XX a pris en jouissance les terrains cités ci-dessus, il a mis les terrains en capacité de recevoir des cultures et installé des équipements nécessaires à l'exploitation notamment deux serres et un bâtiment type chalet.

Monsieur XX a mis fin à son activité de manière précipitée pour des raisons personnelles et n'a pu rendre le terrain libre de toute occupation comme le prévoyait le bail. Pour autant, ces conditions ont permis à la commune de relouer les terrains et leurs équipements dans l'état pour une nouvelle mise en exploitation dans la continuité du projet.

Au vu de ces conditions, de la réclamation indemnitaire de Monsieur XX et de la présentation de justificatifs, il est proposé de signer un protocole transactionnel avec Monsieur XX le dédommageant à hauteur de 4 000 euros pour les investissements réalisés qui sont devenus de fait propriété de la collectivité et sont actuellement utilisés et entretenus par le nouveau locataire.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission affaires générales en date du 15 mai 2025,

Considérant qu'il convient de dédommager Monsieur XX pour les investissements réalisés qui sont devenus de fait propriété de la collectivité et sont actuellement utilisés et entretenus par le nouveau locataire,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De signer un protocole transactionnel avec Monsieur XX comprenant un dédommagement à hauteur de 4 000 euros,
- De prévoir les crédits au budget 2025.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les propositions de Monsieur le Maire.

DL2025-030	Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne usine Fiducial
-------------------	--

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 8 novembre 2023, le Conseil municipal a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet ACAU Architectures pour la réhabilitation de l'ancienne usine Fiducial, basé sur le montant estimatif du projet s'élevant à 2 036 041,61 euros HT pour la partie des travaux pris en charge par la commune de Rives-en Seine, le restant des travaux étant financé par l'EPF Normandie.

Cette rémunération comprend un forfait provisoire avec un taux de rémunération de 7,07 % par rapport au montant des travaux et s'élève donc à 143 948, 14 euros HT pour les missions de base du maître d'œuvre et un forfait définitif pour les missions complémentaires (EXE – OPC- SSI) de 41 906,25 euros HT.

A la suite à la phase d'avant-projet sommaire (APS), la commune de Rives-en-Seine a demandé au maître d'œuvre de prévoir l'extension du bâtiment pour bénéficier d'un espace salle des fêtes plus important avec un office en adéquation. Cette modification a entraîné une seconde extension pour la création des boxes destinés aux associations, et initialement compris dans l'enceinte du bâtiment.

Le projet présenté en phase d'avant-projet définitif (APD) comprenait les dernières modifications souhaitées par la maîtrise d'ouvrage et les premiers ajustements en matière structurels dus aux investigations de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui portait le montant du projet à 2 887 550 euros.

A l'issue de la Phase APD, le maître d'œuvre a reçu les études géotechniques commandées par l'EPF Normandie, ces dernières ont confirmé les premières investigations du maître d'œuvre. Des renforts de structure et de fondation ont dû être pris en compte pour la réalisation du projet. Le montant du projet est alors porté à 2 971 840 euros HT pour la commune de Rives-en-Seine.

Conformément au cahier des clauses administratives particulières en ses articles Article 4 et 9, un avenant permet de fixer le coût prévisionnel définitif de l'ouvrage et fixe le forfait définitif de rémunération.

La rémunération du maître d'œuvre pour la phase projet et phases consécutives sera donc basée en fonction du montant projet s'élevant à 2 971 840 euros HT.

Voir tableau ci-dessous :

Phases	Montant travaux de référence	% du total	Montant rémunération par phase
APS	2 036 041,61 €	13,6688672	19 676,08 €
APD	2 887 550,00 €	17,8884874	36 519,31 €
PRO	2 971 840,00 €	21,5888298	45 360,07 €
ACT	2 971 840,00 €	6,9297516	14 560,03 €
DET	2 971 840,00 €	26,0462611	54 725,54 €
VISA	2 971 840,00 €	8,82918107	18 550,90 €
AOR	2 971 840,00 €	5,04919074	10 608,80 €
Montant global définitif de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre : 200 000,74 € HT			

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2423-1, L 2432-2 et R 2432-2 à R 2432-7 du code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 7 novembre 2023, favorable à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de réhabilitation de l'ancienne usine Fiducial à ACAU Architectures,

Vu la délibération municipale en date du 8 novembre 2023, attribuant à ACAU Architectures le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne usine Fiducial pour un montant de 306 718,90 euros,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 21 mai 2025,

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2025,

Considérant les articles 4 et 9 du cahier des clauses administratives particulières du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne usine Fiducial de Caudebec-en-Caux, stipulant que le maître d'œuvre s'engage sur un coût prévisionnel définitif de réalisation sur la base de l'exécution des études d'Avant-Projet Définitif,

Considérant la nécessité de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin d'arrêter le montant définitif des honoraires des missions de base de maîtrise d'œuvre,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De valider l'avis de la commission d'appel d'offres, en date du 21 mai 2025 et de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne usine Fiducial, fixant ainsi le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre dudit marché :

Désignation	Montant HT en €	Montant TTC en €
Montant initial de rémunération du maître d'œuvre suivant le coût prévisionnel des travaux estimé par l'assistance à maîtrise d'ouvrage		
Missions de base : rémunération provisoire	143 948,14	172 737,77
Missions complémentaires rémunération définitive	41 906,25	50 287,50
Total	185 854,39	223 025,27
Montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre, après ajustement du coût des travaux		
Missions de base	200 000,74	240 000,88
Missions complémentaires	41 906,25	50 287,50
Total	241 904,99	290 288,38

- De l'autoriser à signer l'avenant correspondant avec le cabinet ACAU Architectures, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

DL2025-031	Cinéma - Convention financement des travaux d'aménagement et équipement du balcon de la salle et du hall
-------------------	---

Monsieur le Maire expose :

Depuis les travaux effectués en 2020, aucune rénovation n'avait été effectuée sur l'aménagement de la salle, à l'exception de l'entretien courant.

Aujourd'hui, les travaux consistent au réaménagement de la partie balcon du cinéma, zone la plus utilisée par les spectateurs et du Hall d'accueil. Il est nécessaire d'apporter du confort aux utilisateurs tant en termes d'espace que de visibilité.

Ainsi, l'ensemble du gradinage du balcon va être refait afin d'espacer les fauteuils et de les relever par rapport au cône de visibilité. Des fauteuils plus larges et plus confortables seront installés. Le nombre de fauteuil passera ainsi au niveau du balcon de 144 à 98.

Sur la partie hall, il est nécessaire pour l'accueil de l'ensemble du public, y compris les personnes à mobilité réduite de mettre en place un comptoir accessible et chaleureux. L'espace sera réaménagé, repeint et les dispositifs électriques seront dissimulés pour rendre le lieu convivial.

Les travaux sont estimés à 276 480 euros TTC.

Afin de financer les travaux la commune à solliciter une subvention de la Région Normandie.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision municipale n° DC2024-011 concernant la demande de subvention au titre de la modernisation ou de la création de salles de cinéma,

Vu le courrier de la Région en date du 13 mai 2025, informant que la commission Permanente du Conseil Régional de Normandie a décidé, lors de sa séance du 28 avril 2025 d'attribuer dans le cadre du dispositif Aide aux structures et artistes, une subvention de 69 120 euros,

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2025,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer tous actes relatifs à la convention financière pour le financement des travaux d'aménagement et équipement du balcon de la salle et du hall du cinéma.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre d'une opération de construction d'une caserne de gendarmerie à Caudebec-En-Caux - rue du Président JF Kennedy, LOGEAL IMMOBILIERE sollicite la commune pour garantir à 100 % son emprunt.

Pour l'opération dont le montant est estimé à 7 304 666 euros, il s'agirait de garantir une ligne de prêt pour laquelle une demande de prêt serait ensuite établie par Logéal Immobilière auprès de la Banque des Territoires.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2252-1 relatif aux garanties d'emprunts,

Considérant la demande de LOGEAL IMMOBILIERE de garantir une ligne de prêt dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de gendarmerie, à Rives-en-Seine,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le principe d'une garantie de l'emprunt concerné à hauteur de 100 %,
- Que cet engagement de principe, pour devenir pleinement contraignant, devra être réitéré par une délibération ultérieure du Conseil municipal au vu des éléments transmis par LOGEAL IMMOBILIERE (plans de financement actualisés et contrats de prêts),
- En contrepartie de cette garantie, de réserver 10 % des logements pour la commune, dans le cas où les locaux ne seraient plus occupés par la Gendarmerie avant la fin du prêt.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les propositions de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément à l'article 332-8-2° du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Monsieur le Maire rappelle également au Conseil Municipal que :

- l'article n° 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

- l'article n° 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs 2025,

Considérant les besoins des services,

Considérant le tableau des emplois modifié par le Conseil municipal en date du 26 mars 2025,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- La création d'un emploi permanent :

Pôle enfance/jeunesse/social - écoles maternelles :

- ✓ Création d'un emploi permanent relevant du grade d'adjoint technique et de la catégorie hiérarchique C,
 - pour effectuer des missions auprès des enfants, ainsi que d'agent d'entretien et de restauration,
 - sur une durée hebdomadaire de travail égal à 33/35^{ème}.

Dans le cas où il ne serait pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal de pouvoir recruter sur le fondement de l'article 332-8-2°.

- La création d'emplois non permanents :

Accroissement temporaire d'activité :

Pôle enfance/jeunesse/social - écoles maternelles :

- ✓ Création d'un emploi non permanent relevant du grade d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles et de la catégorie hiérarchique C,
 - pour effectuer les missions d'Atsem,
 - sur une durée hebdomadaire de travail égal à 24/35ème,
 - à compter du 1er août 2025, pour une durée maximale de 8 mois, soit jusqu'au 31 mars 2026.

La rémunération sera fixée par référence au premier échelon du grade d'ATSEM (indice brut 368, indice majoré 367 à ce jour) à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Pôle technique - secrétariat :

- ✓ Création d'un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif et de la catégorie C,
 - pour effectuer les missions d'assistante administrative,
 - sur une durée hebdomadaire de travail égal à 35/35^{ème},
 - à compter de ce jour,
 - pour une durée initiale de 3 mois, éventuellement renouvelable dans la limite de 12 mois.

La rémunération sera fixée par référence au premier échelon du grade d'adjoint administratif (indice brut 367, indice majoré 366 à ce jour) à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense est inscrite au chapitre 012.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

DL2025-034	Contrat Unique Territorial de Solidarité et Santé (CUTSS) 2025-2027
-------------------	--

Monsieur le Maire expose :

La convention Territoriale Globale (CTG) signée entre la CAF et Caux Seine Agglo en février 2021, a permis de structurer et renforcer l'action publique en faveur des familles à l'échelle intercommunale. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2024.

Pour rappel, la CTG est un outil contractuel mis en place par la CAF visant à renforcer la coordination et la cohérence des actions en direction des familles, sur l'ensemble du territoire communal ou intercommunal. Elle remplace et élargit les anciens contrats enfance jeunesse.

La CTG est signée entre la CAF et Caux Seine agglo mais en tant que commune membre, nous nous engageons à travers une fiche annexe spécifique. Cette fiche formalise notre contribution au projet global porté par l'agglomération et détaille les actions que nous menons ou souhaitons développer sur la commune, dans le cadre des axes de la CTG. Cela permet de garantir la cohérence de l'action publique à l'échelle intercommunale tout en tenant compte des réalités locales et des besoins spécifiques de nos habitants.

Depuis plus de 3 ans, cette convention a permis de nombreuses avancées pour le territoire, parmi lesquelles :

- La réalisation d'un diagnostic de territoire partagé qui a permis d'identifier les forces, les besoins et les manques en matière de services aux familles, de définir les principales thématiques et d'élaborer les fiches actions structurantes de cette convention.
- La mise en œuvre d'actions concrètes telles que : la création et l'animation d'un réseau d'acteurs petite enfance, jeunesse et handicap à l'échelle du territoire de Caux Seine Agglo, la publication d'un guide des structures d'accueil petite enfance du territoire, la promotion des métiers de la petite enfance et de l'animation via la participation aux forums des métiers, l'organisation de deux cafés-débats, un sur l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap, l'autre sur l'inclusion par l'habitat pour ces mêmes publics, la réalisation d'une étude par questionnaire auprès des jeunes de plus de 12 ans du territoire afin de mieux appréhender leurs besoins.

Afin de poursuivre cette dynamique et de mieux articuler les politiques de solidarité et de santé, un nouveau dispositif expérimental, le Contrat Unique Territorial de Solidarité et Santé (CUTSS) est proposé conjointement par la CAF, L'Agence Régionale de Santé de Normandie et Caux Seine Agglo. Le CUTSS vise à coordonner les politiques locales autour des champs de la solidarité (famille, jeunesse, inclusion) et de la santé, avec une gouvernance partagée et des fiches actions locales. Ce contrat est établi pour une durée de trois ans (2025-2027) adossée à celle du contrat local de santé (CLS) porté par Caux Seine Agglo et l'ARS.

Dans ce cadre, la commune de Rives-en-Seine est appelée à renouveler son engagement par la signature d'une fiche d'engagement locale, qui précisera les priorités et actions à mettre en œuvre à l'échelle communale, en cohérence avec le projet intercommunal.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) signé en février 2021 entre Caux Seine Agglo et la Caisse d'Allocation familiale de Seine-Maritime, arrivée à échéance le 31 décembre 2024,

Vu la délibération de Caux Seine Agglo en date du 1er avril 2025, autorisant la signature du Contrat Unique Territorial de Solidarité et de Santé (CUTSS),

Considérant la volonté de la commune de Rives-en-Seine de poursuivre son engagement en faveur des familles sur son territoire,

Considérant que la commune de Rives-en-Seine a conservé ses compétences propres en matière de petite enfance et de jeunesse et qu'à ce titre elle entend rester pleinement actrice dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des actions portées dans le cadre du CUTSS,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De prendre acte de la démarche portée conjointement par la CAF, l'ARS et Caux Seine Agglo,
- D'approuver la mise en œuvre du CUTSS à l'échelle intercommunale pour la période 2025-2027, étant précisé que les communes ayant gardé la compétence enfance et jeunesse seront pleinement partenaires de ce dispositif,
- D'approuver les priorités partagées définies avec les partenaires institutionnels,
- D'approuver et de l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer la fiche d'engagement locale annexée au CUTSS, définissant les objectifs et les actions communales en lien avec les axes du contrat.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

DL2025-035	Partenariat avec le Collège Victor Hugo pour l'organisation d'un petit déjeuner à destination des élèves de 6^{ème}
-------------------	--

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre d'une initiative conjointe entre la commune et le Collège Victor Hugo, un projet est mis en place depuis plusieurs années afin de promouvoir la santé, la citoyenneté et l'éducation à l'environnement auprès des élèves de 6^{ème}. L'objectif est de sensibiliser les élèves à l'importance d'un petit déjeuner équilibré.

Cette action prend la forme d'un petit déjeuner organisé au sein de l'établissement scolaire, avec la participation financière de la commune pour l'achat des denrées alimentaires à hauteur de 350 euros maximum.

Afin d'encadrer juridiquement cette coopération, une convention de partenariat est proposée entre la commune et le collège, définissant les modalités d'organisation de cette action.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt éducatif, sanitaire et social de cette action à destination des élèves de 6^{ème} du collège Victor Hugo,

Considérant la nécessité de formaliser cette coopération par une convention entre la commune et l'établissement scolaire,

Monsieur propose au Conseil municipal :

- D'approuver le principe d'un partenariat entre la commune et le Collège Victor Hugo pour l'organisation d'un petit déjeuner équilibré à destination des élèves de 6^{ème}, dans le cadre du parcours santé du CESCE.
- D'approuver la participation financière de la commune à l'achat des denrées alimentaires nécessaires à la mise en œuvre de cette action.
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer la convention de partenariat à intervenir avec le Collège Victor Hugo, pour l'organisation du petit déjeuner.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les propositions de Monsieur le Maire.

DL2025-036	Eglise Notre-Dame de Caudebec-en-Caux Don d'une œuvre - Convention
-------------------	---

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la campagne de mécénat portant sur la rénovation de l'église Notre dame de Caudebec-en-Caux, un illustrateur local a souhaité participer aux actions de communications communales, en créant, à titre gracieux, une mascotte en lien avec le monument.

Cette mascotte se retrouvera sur divers supports en rapport avec la rénovation du monument. Elle prend la forme d'une chouette, dont une représentation d'origine sculptée se trouve sur le portail principal de l'église, au-dessus de la porte latérale sud.

Afin d'accepter ce don et de permettre son exploitation, une convention doit être établie entre l'illustrateur et la commune, l'encadrant administrativement et juridiquement.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2242-1 qui prévoit que le Conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention,
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à la signer, ainsi que tout document permettant l'exploitation de ladite mascotte.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

DL2025-037	Subvention Groupe Archéologique du Val de Seine
-------------------	--

Monsieur le Maire expose :

Qu'il a été sollicité par l'association « Groupe Archéologique du Val de Seine » (GAVS) pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 500 euros et d'une subvention exceptionnelle de 500 euros liée aux frais des analyses effectués sur les sédiments des marais de Caudebec et de Saint-Wandrille.

Le GAVS a pour but de favoriser le développement de l'archéologie dans le cadre du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande et au sein de la vallée de la Seine de manière plus générale.

Actuellement, une Doctorante en Géoarchéologie prépare sa thèse dont le thème est : « Géoarchéologie des crises érosives et des colmatages sédimentaires en Basse vallée de Seine : les

cas des petites vallées affluentes et de la variabilité des forçages anthropiques depuis le Néolithique ».

L'une des zones d'études concerne en particulier les vallées de la Sainte-Gertrude et de la Rançon. Ces vallées, riches en vestiges historiques, offrent un terrain d'étude privilégié pour analyser l'évolution des paysages et des activités humaines depuis 10 000 ans.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'une étude et analyse des sédiments des marais de Caudebec-en-Caux et de Saint Wandrille-Rançon sont nécessaires,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros à l'association, pour les frais d'études et de carottages menés sur la commune permettant ainsi d'avoir une bonne connaissance de la nature des sols et son occupation au fil des siècles.

Les crédits inscrits au budget sont suffisants.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

DL2025-038	Subvention pour la restauration et la valorisation du colombier de La Mailleraye-sur-Seine
-------------------	---

Monsieur le Maire expose :

Le colombier de La Mailleraye, ancienne dépendance du Château de la Mailleraye et situé sur la commune d'Arelaune-en-Seine, est un édifice historique riche en patrimoine.

Malgré plusieurs interventions pour le mettre hors d'eau, le colombier est aujourd'hui en péril. La charpente s'affaisse, la couverture se détériore et la corniche se désolidarise de son assise. Les sculptures s'effritent et l'effondrement de la toiture est probable à court terme. Trois artisans spécialisés dans la restauration du patrimoine bâti ont été sollicités pour évaluer le coût des travaux, estimé à 268 000 euros.

Pour financer la restauration, les propriétaires, Madame XX et Monsieur XX, ont déposé un dossier de candidature auprès de la Mission Bern et une somme de 165 000 euros a été octroyée.

D'autres subventions et dons ont été attribués : les subventions des communes d'Arelaune-en-Seine et de Notre-Dame de Bliquetuit, de la Région Normandie via le dispositif « Fonds de sauvegarde du patrimoine non protégé » et du Club des mécènes de la Fondation du Patrimoine, le prix Belle Main de la Fondation du même nom attribué par les VMF (Vieilles Maisons Françaises) et enfin la collecte de dons ouverte sur le site de la Fondation du patrimoine depuis août 2023 mais il manque encore 47 000 € pour atteindre le montant total nécessaire à cette restauration.

Le colombier est situé dans une zone naturelle protégée, adjacente aux prairies humides du petit Wuy, classées en ZNIEFF de type 1. La mare voisine est en état d'atterrissement important, et une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau est en cours pour sa restauration. Le site abrite une biodiversité riche, avec plusieurs espèces d'amphibiens et d'oiseaux.

La sauvegarde et la mise en valeur du colombier et de son environnement s'inscrivent dans un projet d'ouverture au public. Des animations et évènements sont prévus, ainsi que des visites

pédagogiques pour les écoles de proximité. Le site a déjà été ouvert au public lors des Journées du patrimoine (100 visiteurs) et de l'évènement « Pierres en Lumières » (50 visiteurs).

Le projet final est de faire de cet ensemble un lieu qui permette de sensibiliser le public à l'histoire du château de La Mailleraye et celle atypique de son colombier, mais également faire de ce site un lieu de découverte et d'observation qui permette de sensibiliser le public à la préservation de ces espaces naturels que sont les milieux humides.

Il évoque le partenariat avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande dans le cadre de l'école du dehors, qui pourrait accueillir les enfants des écoles de la commune, pour la sensibilisation au Patrimoine et à l'Histoire.

Les communes du Trait et d'Arelaune-en-Seine subventionnent ce projet.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dossier présenté par Madame XX et Monsieur XX concernant la restauration du colombier de La Mailleraye,

Considérant l'importance historique et patrimoniale du colombier de La Mailleraye,

Considérant l'état de péril du colombier et la nécessité urgente de sa restauration,

Considérant les efforts déjà entrepris pour financer la restauration et les subventions obtenues,

Considérant l'intérêt environnemental et pédagogique du projet de valorisation du colombier et de son environnement,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'attribuer une subvention de 500 euros à Madame XX et Monsieur XX pour la restauration et la valorisation du colombier de La Mailleraye.

Les crédits inscrits au budget sont suffisants.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Décisions

Dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions signées récemment :

31/03/2025	DC2025-012	Bail commercial Luc Coquet
31/03/2005	DC2025-013	Contrat de prestations section musique amicale sapeurs-pompiers
17/04/2025	DC2025-014	Avenant contrat COSOLUCE
17/04/2025	DC2025-015	Contrats d'assurance de Rives-en-Seine 2025
18/05/2025	DC2025-016	Bail local commercial commune déléguée de Saint Wandrille Rançon à la SARL Papilles
19/05/2025	DC2025-017	Cession de droit d'exploitation Vlad Spectacles
19/05/2025	DC2025-018	Convention de participation – La Croix Rouge Française
20/05/2025	DC2025-019	Avenant au Bail Luc Coquet pour la maison des pilotes

Informations des pôles

Relais petite enfance :

La commune de Saint-Aubin de Crétot a contacté le Relais Petite Enfance de Rives-en-Seine par rapport à l'itinérance sur sa commune. Monsieur le Maire et l'élue enfance jeunesse de la commune ont souhaité un atelier "test" afin de voir si cela conviendrait aux assistantes maternelles du secteur.

Le mercredi 14 mai 2025, le Relais Petite Enfance de Rives-en-Seine a proposé un atelier motricité de 9h45 à 12h. 5 assistantes maternelles et 12 enfants ont pu profiter de ce moment. Les professionnelles présentes ont émis le souhait d'avoir des ateliers tous les 15 jours sur la commune.

Vie locale :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des dates des prochaines manifestations (sous réserve de confirmation) :

Mai 2025

CCX	jeu 22	09.30	médiathèque caux seine	"les p'tits déj" de l'evs > fin à 11.00
SWR		18.30	hameau de gauville	5ème réunion de proximité (chez thierry dupray) > fin à 20.00
CCX	ven 23	09.30	salle ardouin	"atelier couture" de l'evs > fin à 11.30
CCX		10.00	sevede	visite d'un centre de tri à saint-jean-de-folleville "découverte du fonctionnement de la chaîne du tri et du devenir de nos déchets" (15aine du développement durable)
CCX	sam 24	09.30	place d'armes	6ème réunion de proximité > fin à 11.30
SWR		10.00	salle du mille club	atelier parents/enfants "cuisiner, c'est rigolo !" par l'evs > fin à 12.00
CCX		14.30	salle de la tour d'harfleur	1ère journée nationale de la citoyenneté organisée par le ccp et le cmj avec tables rondes "expériences heureuses" à 14.00, 15.00 et 16.00 / inauguration par le maire à 15.00 / en continu : atelier photolangage, expo citoyenne, bd de la citoyenneté, jeu de l'oie et projections vidéo > fin à 20.00
CCX		18.00	boulodrome	concours semi-nocturne de pétanque (doublette) par la boule caudebecquaise
SWR			salle de l'oiseau bleu	30ème anniversaire de l'association du tir à l'arc
VLQ	lun 26	18.30	église saint-pierre de bébec	7ème réunion de proximité > fin à 20.00
VLQ	mar 27	18.30	parking la croix dussault	8ème réunion de proximité > fin à 20.00
VLQ	mer 28	14.30	salle des fêtes	après-midi seniors "ateliers numériques & créatifs" par la résidence de la guerche avec le pôle ressource numérique de csa > fin à 17.00

du 15 au 20 juin : petit train touristique de l'office de tourisme (ccx, swr, ccx ou ccx, vlq, ccx -				
SWR			médiathèque municipale	exposition "les murs ont des oreilles" > fin le 25 juin
VLQ			musée victor hugo	exposition "aime celui qui t'aime - léopoldine hugo à villequier" > du 18 juin au 22 septembre
CCX			muséoseine	"la seine au temps des mammoths" > fin le 30 novembre
CCX		10.00	bord de seine	"quai en fête" de la mj4c > fin à 18.00
CCX	dim 01	14.00	salle de la tour d'harfleur	loto de l'amicale révima > ouverture des portes à 12.00
CCX		16.30	cinéma le paris	concert "dona sevenne" (escale cuivres)
CCX	lun 02	18.00	salle de la tour d'harfleur	remise de la médaille de l'ordre national du mérite à mr le maire par françois hollande
CCX	mar 03	17.30	muséoseine	1 œuvre, 1 invité, 1 café "graffiti et patrimoine maritime de vatteville-la-rue" par anne-sophie auger-sergent, docteur en archéologie > fin à 19.00
CCX		18.30	entrée des jardins familiaux	9ème réunion de proximité > fin à 20.00
SWR	mer 04	10.00	salle du mille club	atelier parents/enfants "fête des gens qu'on aime" par l'evs > fin à 12.00
CCX	jeu 05	14.30	résidence paul bréchet	atelier floral du ccas par l'atelier de virginie > fin à 16.30
SWR		18.30	hameau les yaux	10ème réunion de proximité (chez alain ponty) > fin à 20.00
CCX		09.30	salle arduin	"atelier couture" de l'evs > fin à 11.30
SWR	ven 06	18.30	hameau de gauville	11ème réunion de proximité (à la brasserie "la table de l'étang) > fin à 20.00
CCX		18.30	salle de la tour d'harfleur	"histoire de rives-en-seine, à la lueur de l'archéologie" restitution inventaire croisé des patrimoines + présentation des résultats de l'étude géologique par le pnrbns
CCX	sam 07	14.00	maison des templiers	atelier "poterie" par les artisans d'art
CCX	dim 08	10.00	muséoseine	les dimanches sportifs "yoga" > fin à 11.30
CCX			bord de seine	marché de la brocante
CCX	mer 11	10.00	devant muséoseine	la bib'en vadrouille de la médiathèque municipale > fin à 17.00
CCX	jeu 12	08.30		voyage des aînés du ccas (65 ans et +) avec visite des jardins suspendus (le havre) / déjeuner au domaine de saint-gatien / visite du chantier naval la mora (honfleur) > retour 18.30
CCX		09.30	salle arduin	"atelier couture" de l'evs > fin à 11.30
CCX	ven 13	17.00	sevede	visite d'un centre de tri à saint-jean-de-folleville "découverte du fonctionnement de la chaîne du tri et du devenir de nos déchets" (15aine du développement durable)
CCX		10.30	médiathèque caux seine	"les racontines" pour les moins de 3 ans > fin à 11.15
CCX		14.00	école jacques prévert	la fête des écoles par l'ape-emp > fin à 18.00
CCX		14.30	maison des templiers	atelier "vannerie papier" par les artisans d'art
CCX		14.30	parking de la maison des jeunes	un été plein d'étapes de l'evs "dessine ta bd numérique" > fin à 17.30
CCX	sam 14	18.00	boulodrome	concours semi-nocturne de pétanque (doublette) par la boule caudebecquoise
SWR			salle du mille club	soirée de remerciements des bénévoles de la fête médiévale par le comité des fêtes
CCX			salle de la tour d'harfleur	journée des saveurs de l'amicale révima
CCX			espace sportif t.pesquet	gala annuel de full contact
VLQ			espace paysagé	concerts escale cuivres
CCX	dim 15	10.00	parking ancienne poste	"la fête de la mj4c" > fin à 17.00
CCX		14.30	maison des templiers	atelier "cuir" par les artisans d'art
VLQ			bord de seine	"le passeur de livres" (salon du livre amateur)
CCX	lun 16	18.30	la vignette	12ème réunion de proximité > fin à 20.00
CCX	mar 17	18.30	rétival	13ème réunion de proximité (vers l'ex-immeuble des douanes) > fin à 20.00

SWR	mer 18	10.00	à côté de la mairie	la bib'en vadrouille de la médiathèque municipale > fin à 17.00
SWR		10.00	salle du mille club	atelier parents/enfants "jeux de société en famille" par l'evs > fin à 12.00
CCX		10.00	salle de la tour d'harfleur	atelier cuisine "salade de fruits & légumes" par l'evs > fin à 12.00
CCX		18.00	parc de la mairie	cérémonie commémorative de l'appel du général de gaulle
CCX	jeu 19	09.30	médiathèque caux seine	"les p'tits déj" de l'evs > fin à 11.00
SWR				repas de fin de saison du club de 3ème âge
CCX	ven 20	09.30	salle ardouin	"atelier couture" de l'evs > fin à 11.30
SWR			médiathèque municipale	apéro-concert
SWR			salle du mille club	les 50 ans du 1000 club (apéritif)
CCX	sam 21	14.00	tourisme caux seine	balade en dyane (durée : 20 min) > fin à 18.00
CCX		14.00	maison des templiers	atelier "macramé" par les artisans d'art
CCX		14.30	ehpad maurice collet	animation musicale pour les résidents
CCX			dans les rues	fête de la musique
CCX	dim 22	14.30	boulodrome	concours de pétanque (doublette) par la boule caudebecquaise
CCX		14.30	maison des templiers	atelier "bijouterie" par les artisans d'art
CCX	lun 23		cinéma le paris	répétition du spectacle de l'école les tourterelles
CCX		18.30	le camp du roi	14ème réunion de proximité (aire de retournement) > fin à 20.00
CCX	mer 25			goûter de fin d'année de moov' & caux
CCX			stade maurice lepetit	finale du critérium de football adapté par l'usdv
CCX	jeu 26	matin		tournée du jury pour les villes fleuries
CCX			cinéma le paris	spectacle de l'école les tourterelles
CCX		14.30	le marais	un été plein d'étapes de l'evs "dessine ta bd numérique" > fin à 17.30
CCX		18.30	le marais	15ème réunion de proximité (en face stèle ilinski) > fin à 20.00
CCX	ven 27	matin		amicale des maires suivie d'un déjeuner au restaurant
CCX		09.30	salle ardouin	"atelier couture" de l'evs > fin à 11.30
CCX		18.00	salle des mariages ou salle de la tour d'harfleur	vernissage du tableau eugène boudin par muséoseine (ou à la tour d'harfleur)
VLQ		18.00	rue ernest binet	1er marché nocturne
CCX	sam 28		cour de l'école les tourterelles	kermesse de la crèche
CCX		14.00	maison des templiers	atelier "affûtage de couteau à la pierre" par les artisans d'art
CCX		20.30	cinéma le paris	théâtre "couples en folie" par les caux/médiens
CCX			salle de la tour d'harfleur	repas de fin d'année du full contact
CCX	dim 29	14.00	maison des templiers	atelier "vitrail" par les artisans d'art
CCX	lun 30	15.00	monument du latham 47	cérémonie commémorative et remise du trophée guilbaud (vin d'honneur parc de la mairie)

Informations diverses

La réunion de lancement du chantier de l'église a eu lieu. Un échafaudage d'une hauteur de 55 mètres sera installé à partir de début juillet. L'échafaudage prendra la moitié de la chaussée le long de l'église et un sens de circulation sur la rue du 8 mai devra être mis en place. Les places de parking place Henri IV ne seront pas impactées par le chantier. Le clocher est composé d'environ 140 blocs de pierre qui seront toutes démontées une à une à partir de mi-septembre. Chaque bloc pèse entre 350 kg et 1 tonne. Les pierres démontées seront expertisées sur place pour définir le travail à réaliser sur chacune d'elle. Après restauration ou changement à neuf, les pierres seront remontées une à une. Cette première phase de chantier durera environ 18 mois.

Les problèmes concernant les arbres et les réseaux de tout à l'égout et de pluvial sont résolus sur la parcelle AB 104 rue Guillaume Letellier près de la caisse d'épargne. Les conteneurs de déchets

enterrés sont en cours d'installation. Pour le square de la Planquette, le chantier de pose du conteneur enterré est décalé à cause de mauvais plans fournis par ENEDIS. Les travaux rue des Tanneurs se passent bien.

La maison Petite rue Saint Maur se déconstruit pratiquement « à la petite cuillère ». Le chantier avance au rythme des découvertes :

Côté est : un confortement du mur au lieu d'une démolition a dû avoir lieu il y a plusieurs semaines, car les deux maisons mitoyennes n'avaient qu'un seul mur qui les séparait.

Côté ouest : les colombages intérieurs du 1er étage et du rez-de-chaussée de la maison mitoyenne avaient été démontés par les propriétaires pour « gagner de la place » dans les pièces. Au démontage du mur de la maison, il a été trouvé le fond d'un placard au lieu d'un mur mitoyen. Un mur a donc dû être construit à la place.

Restent les habillages de murs à faire. Des discussions sont en cours avec les propriétaires.

Fond de jardin : la démolition du mur et de la maison sont terminés. Une étude va être lancée pour le dimensionnement du mur pour soutenir la route en surplomb.

Des réflexions sont en cours pour le devenir de ce terrain ainsi libéré.

L'entreprise Narac va pouvoir reprendre le chantier de rénovation du mur rue de la République.

Les travaux d'éclairage public par Forlumen sur la route départementale en direction de saint Wandrille-Rançon avancent. Ils devraient se terminer d'ici deux semaines. Le Département est en train d'attribuer les marchés pour la suite du chantier. Ils devraient commencer en août durant 5 semaines entre le PMU et le parking de covoiturage en sortie de Caudebec pour la création d'une véloroute. Les enrobés devraient être réalisés fin août avant la rentrée pour limiter la gêne sur le trafic routier sur cette portion. Les travaux se poursuivront jusqu'au rond-point de Révima jusqu'en décembre, puis jusqu'à l'aire de bus du Caudecquet à partir de janvier.

Madame Dominique LEPEME demande si un passage piéton sera remis face à la sente des pêcheurs. Il lui est répondu par l'affirmative avec un léger décalage afin de respecter les règles du code de la route notamment vis-à-vis du tourne à gauche à proximité.

Les enrobés sur la route départementale 81 entre le centre technique et la mairie de la commune déléguée de Caudebec seront refaits d'ici quelques semaines. Ces travaux entraîneront la fermeture complète de la route pendant environ 24 heures afin d'assurer un bon séchage et donc la pérennité du matériau mis en place. Le grattage de la route pourra être fait en demi-chaussée.

De même sur la route d'Yvetot (du PMU jusqu'au quartier de l'Europe), les travaux de revêtement de la chaussée par le Département entraîneront des perturbations sur la circulation (2 jours de grattage et 2 deux jours d'enrobé). Une communication sera réalisée en temps voulu. Des devis sont en cours pour l'aménagement du carrefour de la rue Aristide Cauchois/rue de la République sur la base de plans qui avaient été réalisés il y a quelques années. Il est prévu d'atténuer les ralentisseurs présents sur la rue de la République.

L'agglomération commencera fin juin le décaissement des marais sur la commune déléguée de Saint Wandrille-Rançon. 35 000 m³ représentant environ 1 000 camions évacueront les terres extraites. Un point a été fait avec le riverain. Ces travaux devraient se terminer fin octobre. Le projet s'élève à 1,2 million d'euros financé par l'agglomération dans le cadre des compensations des zones d'activités.

Monsieur le Maire fait part de l'avis favorable de la commission affaires générales de nommer la rue des Tanneurs actuellement en travaux « promenade Jacqueline et Maurice Dragon » car ils ont beaucoup œuvré pour le patrimoine de la commune notamment l'église. Le Conseil municipal à l'unanimité donne également un avis favorable.

Les réunions publiques dans les quartiers de Rives-en-Seine sont en cours. 15 ont été programmées au total. Elles se déroulent très bien, les échanges sont nombreux, l'esprit est positif. Il y a entre 40 et 50 personnes à chaque réunion. Les gens se rencontrent et échangent autour d'un verre en fin de séance, c'est une démarche citoyenne riche.

Il est proposé ensuite à la lecture le bilan d'activité de la police municipale intercommunale sur le territoire de Rives-en-Seine. Les interventions sont utiles. Le service est efficace. Le compte rendu complet sera joint au procès-verbal de séance.

Monsieur André RIC expose la fusion des deux associations du patrimoine de Rives-en-Seine. Neuf personnes se sont portées volontaire pour former un nouveau bureau. Une assemblée générale aura lieu fin mai. Un nouveau souffle associatif pour protéger le riche patrimoine de la commune est très apprécié. De nombreuses actions sont d'ores et déjà envisagées. Les adhésions à l'association sont ouvertes en contrepartie d'une cotisation de 10 euros.

Monsieur le Maire fait un retour sur le jumelage avec la ville allemande de Nettetal. Les amis allemands sont repartis ravis de leur visite. Le tableau qui a été offert par la commune est déjà installé dans la mairie de Nettetal. La prochain rencontre aura lieu à Nettetal en 2027 pour fêter les 60 ans du jumelage. Madame Brigitte MALOT raconte qu'un article de journal a été retrouvé : en 1978, 200 Caudebecquais avec 4 bus s'étaient rendus à Nettetal.

Monsieur le Maire remercie les bénévoles et les services pour l'organisation de la fête médiévale et la fête de la nature. Monsieur Alexandre VOIMENT rappelle que la journée de la citoyenneté se déroule le 24 mai dans le prolongement de l'attribution du label de la citoyenneté.

Monsieur le Maire informe également de l'ouverture de la piscine pour le collège en septembre. C'était une bataille de Madame SOUDAIS-MESSAGER qui a réussi à avoir « à demi » gain de cause, puisque malheureusement, le manque de maitres-nageurs ne permettra pas l'ouverture aux écoles primaires.

Monsieur le Maire informe également de l'installation de portiques pour gérer électroniquement l'accès aux pontons du Quai Guilbaud par l'office de tourisme.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 19h45.

Monsieur Bastien CORITON,
Maire

Monsieur Didier BOQUET,
Secrétaire de séance